



Déclaration liminaire CHSCT DILT du 15 Mars 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au dernier CHSCT de la DILT, la **CFDT** vous avait demandé un état des lieux exhaustif de l'ensemble du matériel de nettoyage neuf qui avait ou qui allait être mis à disposition des agents de nettoyage de notre direction dans l'objectif d'éviter les TMS dans leur profession.

Les réponses formulées par la direction démontre qu'un plan d'investissement a été mise en place pour l'année 2018 jusqu'à 2020. Actuellement, il apparait que seulement 3 sites aient été équipés de matériel adapté : Bédier EST et OUEST et l'hôtel de ville.

Pourtant depuis 2016, la **CFDT** a mainte fois fait remonter la vétusté du matériel sur l'ensemble des sites sur lesquels les agents DILT interviennent au quotidien.

La **CFDT** demande donc que l'état des lieux du matériel manquant ou hors d'état effectué par l'ensemble des encadrants de proximité de chaque site soit porté à la connaissance des membres du CHSCT en vue d'un suivi efficace des achats urgents effectués à venir et de constater les améliorations des conditions de travail auprès des personnels impliqués.

Concernant les RPS, Plusieurs sites sont dans un état critique ! Malgré nos alertes, les agents des sites de l'Avenue de France se retrouvent toujours et de plus en plus en grande difficulté ! La **CFDT** a alerté sur ce sujet la direction suite à l'arrivée d'un encadrant occasionnant de graves dysfonctionnements et d'une déstabilisation au sein de l'équipe de gestion de sites, des agents mais aussi des directions sur ces divers établissements. Des promesses erronées sont formulées par cet encadrant au personnel administratif (obtentions de promotions, primes etc..) ce qui créer des frustrations et déstabilisent l'ensemble des équipes concernées. Il semblerait d'après cet agent par exemple qu'il soit « missionné » par la direction afin d'apporter des changements comme par exemple le retrait de l'ensemble des registres réglementaires d'hygiène et de sécurité des halls d'accueil afin de les remplacer par l'obtention de tablettes.

Cette situation est inacceptable ! La **CFDT** exige qu'une enquête interne sur place soit diligentée et qu'un terme soit mis à ces agissements ceci afin d'arrêter en amont les Risques Psycho sociaux et la multiplication d'arrêts de travail pour dépressions et qu'une solution rapide soit apportée pour le bien être du personnel qui se voit contraint actuellement de devoir le supporter.



EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !





Concernant les risques chimiques du service de la reprographie et imprimerie, la **CFDT** vous avait demandé une date de réalisation des travaux de mises en conformité du local de stockage de produits chimiques, la seule réponse apportée est en 2018 selon le planning de la DCPA.

La **CFDT** refuse d'entendre et encore plus d'accepter ce genre de réponse ! Il s'agit là d'une situation d'urgence et accidentogène avérée et de non-respect de la réglementation concernant le stockage de produits chimiques industriels.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la **CFDT** ne cautionne pas la méthode de la roulette russe concernant la prise en compte des RPS, des TMS, des risques accidentogènes que doivent supporter l'ensemble des agents DILT au quotidien pour des raisons budgétaires ou de calendrier!

La **CFDT** vous rappelle la responsabilité administrative et juridique qui incombe à l'ensemble des responsables en cas de drames, d'accidents, de maladies occasionnées alors que la prévention a été au préalable effectuée par les membres du CHSCT.



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

